

Fermeture exceptionnelle du cabinet

Le cabinet VIP SOCIAL sera exceptionnellement fermé :

- Du lundi 11 juillet 2022 au dimanche 24 juillet 2022

- Du lundi 8 août 2022 au dimanche 21 août 2022

Du fait des jours de fermeture les délais de production des bulletins de paie seront un peu plus longs qu'à l'habitude. Aussi, nous vous conseillons, si vous le pouvez, de nous adresser les informations de paie des mois de juillet et d'août plus tôt qu'à l'habitude.

Si des événements surviennent en cours de mois (maladie, congés...) nous pourrons procéder à des régularisations sur le mois suivant.

Pendant les périodes de fermeture (hormis les jours fériés) : Nous serons à votre disposition pour les prestations ne pouvant attendre : accident du travail, maladie, déclarations d'embauche, contrats de travail etc....

Nous vous demandons, dans la mesure du possible et exceptionnellement d'anticiper au cours des mois de juillet et août vos demandes concernant : les bulletins de paie, les documents de fin de contrat, les contrats de travail & avenants, etc...

Pendant les périodes de fermeture, vous pourrez nous contacter par mail

comme d'habitude 😊

Nous répondrons à tous vos mails, même en période de fermeture car une permanence continue est assurée !

N'hésitez pas à nous contacter pour toute question relative à l'organisation !

Toute l'équipe de VIP SOCIAL se tient à votre entière disposition et vous souhaite d'excellentes vacances d'été !!!